

Date/s

Matériel prêté

Convention de prêt de matériel

Entre

Mme, M.	Représentant (nom, adresse, téléphone)
---------	--

et M. Charles GOSSARD, Maire de Fismes

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La Ville de Fismes met à disposition de l'emprunteur désigné ci-dessus le matériel désigné dans le cadre ci-dessus

duau.....

Article 2 - Engagements de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à :

- installer le matériel dans un lieu approprié et sécurisé et en faire un usage approprié
- prendre en charge soit directement soit par son assurance tous les frais occasionnés par le vol, la perte, la détérioration, la remise en état du matériel.

Article 3 – Contribution financière et modalités pratiques

Descriptif et quantité du matériel demandé

Date d'enlèvement du matériel

S'il y a lieu, l'emprunteur s'engage à acquitter auprès du Trésor public la redevance portée dans le cadre ci-dessus sur présentation d'un titre de recette.

Sauf disposition contraire arrêtée conjointement, l'emprunteur fait son affaire de prendre en charge le matériel prêté au lieu désigné par la Ville de Fismes.

Fait à Fismes, le

Le Maire,

Charles GOSSARD.

L'emprunteur (identité, cachet, signature)